



ABONNEMENTS.

Un mois, 4 fr.
Trois mois, 11 fr.
Par la poste, 15 fr.
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

OU S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) for routes between Liège, Brussels, and other stations. Includes columns for departure times, arrival times, and fares.

FRANCE. — Paris, le 9 janvier.
CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 7 janvier. (Suite.)
(Présidence de M. Dupin.)

L'ordre du jour est la discussion du projet d'adresse.
M. Thiers continue son discours en ces termes :
Je crois que M. le président du conseil a dit qu'il y avait eu un temps pour la politique de résistance et un temps pour un autre politique. (Voix diverses : Oui ! oui !)

Sa mission, sa mission vraie, a été de continuer la politique extérieure tout entière, sans modification, sans changement, sans aucune des modifications que les circonstances pouvaient comporter : et quant à la politique intérieure, il a cédé au temps; a-t-il vu que le moment de la résistance était passé, et qu'il fallait faire cesser les irritations dans les esprits, que les mesures qu'on pourrait prendre ne vallaient pas l'irritation qu'on pouvait causer. Il n'a vu dans tout cela que des changements de majorité, il a cru que certains hommes la lui aliénaient, et qu'en se séparant d'eux il aurait une majorité plus forte. Il n'a pas vu le véritable point de la question, il a cru qu'il ne s'agissait que d'une question d'homme, il a cru qu'en se montrant plus habile, moins irritant avec les personnes, il aurait une majorité.

tion, de même, quant à la politique étrangère, on irait aussi heurter l'écueil, et qu'au nombre des concessions qu'on ferait, il y en aurait de bien dommageables pour le pays; et en effet, il me semble qu'Ancone, grief sur lequel nous nous expliquerons dans le débat, a justifié les craintes que j'avais.
Voix nombreuses; Non! non!
J'étais certain que bientôt cet art, qui consiste tantôt à s'appuyer sur la droite, tantôt sur le centre gauche; à dénoncer alternativement les uns aux autres; à dire aux doctrinaires, permettez-moi le mot (on rit) : Nous voulons vous défendre du centre gauche et de ses chefs imprudents; et au centre gauche : Nous voulons sauver le pays de ces hommes irritants qui l'ont compromis et le compromettraient encore si on les laissait aux affaires; j'étais certain, dis-je, que cette politique, qui consiste à nous dénoncer les uns aux autres, ne réussirait pas long-temps, et qu'elle aboutirait à ce résultat inévitable, de réunir tout le monde contre soi. (Vives réclamations.)

Feuilleton.

LE PIQUE ASSIETTE.

Nous entendons par là un professeur de science gastronomique, ayant des connaissances riches et nombreuses, — un homme qui n'a pas un souci. S'il en a, il faut que les sources des misères de la vie soient trop multipliées et trop mystérieuses pour que nous puissions les sonder; toutefois il est impossible que le pique assiette ressentie la moindre atteinte des vicissitudes humaines. Il se baigne dans les jus succulents de la cuisine du voisin, il se fortifie par la venaison de ses innombrables amis; transporté et ravi au-dessus des petits accidents de cette vallée de larmes que les hommes appellent la terre, par le Porto, le Champagne et la Bourgogne de ses chères et excellentes connaissances, les maux de cette vie tombent sur lui sans le blesser, comme la grêle sur un enfant. Il passe invulnérable, protégé par les contributions bienveillantes de ces hommes, les meilleurs et les plus généreux de l'univers, ceux qui donnent à dîner, c'est à la fois l'enfant et la gloire de l'hospitalité, le type et l'incarnation de toutes les vertus conviviales; vivant témoignage de la bonté de notre espèce humaine, bon grâs à deux pieds, que la libéralité de ses semblables bourre de gateaux d'huile et de miel.

quo. On a vu certains beaux-esprits, pétillans et flamans pendant une saison ou deux à des tables où l'on trouve les raretés les plus délicates de la saison, tant en viandes et gibier qu'en hommes et légumes, le premier abas et l'autre du dernier roman; mais ces beaux esprits ne reçoivent que quelques invitations, et l'homme dont nous parlons, le pique assiette, professeur émérite, est de tous les repas. Il faut donc qu'il s'étudie à paraître un tant soit peu insignifiant, aimable sans éclat et sans bruit. Eut-il sur les lèvres la plaisanterie la plus brillante, il doit la garder pour lui, dans le cas où l'on pourrait la croire dirigée contre une personne de la société. Cette personne serait peut-être celle qui possède la meilleure cuisine, la cave la plus riche; il importe donc de se la concilier par une politesse attentive, une obséquieuse urbanité, qui assure au pique assiette des invitations ultérieures.

dresse, le pique assiette s'amourachera de la porcelaine, ou de tout autre objet mobilier.
Nous avons connu un illustre pique-assiette, et certes c'était un génie qui se fit inviter cinquante fois dans un an par une seule famille. Et pourquoi? Il était parvenu à se rendre éperdument amoureux de la garniture de feu du salon. Quant un étranger était présent, le pique-assiette amenait toujours adroitement la conversation sur les pelles et les pinçettes, et fournissait à quelque personne de la maison l'occasion de raconter une légende de famille, où se déployait, de la manière la plus extraordinaire, le courage de la mère; créature frêle et délicate, à peine âgée de vingt-deux ans à l'époque de l'aventure, la jeune vierge repoussait avec une pinçette les avances d'un inconnu sans armes, regardé généralement comme un voleur, mais que la dame elle-même soupçonait d'être un bien plus profond scélérat.

Henri BROWNE, esquire.

messieurs, c'est en nous que nous l'avons trouvée, cette mission; nous l'avons trouvée à toutes les époques de notre vie politique. M. le président du conseil l'avait trouvée en lui seul quand il disait en 1850, que pas un soldat étranger n'entrerait dans la Belgique. Nous l'avons trouvée en nous-mêmes quand, après la retraite d'un grand orateur, d'un grand citoyen au 3 novembre, nous sommes venus courageusement affronter..... (bruit, agitation.) Qu'on me pardonne de rappeler ce temps et les services que nous avons pu rendre à notre pays, puisqu'on nous attaque de toutes parts. Je vous en supplie, écoutez-moi; car c'est mon honneur, c'est ma noblesse à moi (bravo!) la seule dont je suis fier. (Très-bien! très-bien!)

**M. Passy.** Après la révolution de juillet, le système à suivre dans les relations extérieures était clairement dicté par les circonstances. L'expulsion de la branche aînée des Bourbons avait semé de vifs regrets, excité de profondes anxiétés parmi les cours du nord de l'Europe: c'était une infraction éclatante au principe sur lequel reposent les gouvernements, et à défaut de tout autre avertissement, les agitations populaires qui se manifestaient au-delà du Rhin et des Alpes leur révélaient la gravité des événements. Nul doute que si la France eût été moins puissante, ou si les puissances du Nord eussent été moins embarrassées par les agitations dont quelques parties de leurs états étaient le théâtre, la paix eût été impossible à maintenir. Mais tous étaient vulnérables, tous le sentaient, et la paix était possible; la paix qu'un gouvernement sage et éclairé fait constamment ses efforts pour maintenir; la paix qu'il ne faut abandonner que quand l'honneur national le commande.

Dans cette situation, la France a montré qu'elle respecterait l'état intérieur des autres puissances, mais à condition qu'on respecterait le sien, et que, prête à tous les événements, elle saurait repousser les attaques et rendre le mal pour le mal. Cette politique a été suivie, et nous en avons recueilli les fruits. En donnant au monde une haute idée de la sagesse et de la résolution de la France, elle appela à se rapprocher d'elle les peuples avec lesquels nous avons des analogies de situation ou de sympathies de principes. Elle nous permit de les servir dans la mesure que permettaient la justice et la raison, elle nous donna des alliés, et la France en devint plus forte et plus redoutée.

Messieurs, cette politique existe-t-elle encore? Cette politique à laquelle nous avons dû la création du royaume de Belgique, l'occupation d'Ancone, le triomphe de la cause constitutionnelle à Madrid et à Lisbonne, le traité de la quadruple alliance, cette politique existe-t-elle encore? Je le sais, messieurs, les ministres diront: oui; ils me diront que le système n'a pas changé. Eh bien! quant à moi, j'ai peu de foi dans les assertions: quand les actes sont là, je les examine, et c'est aux actes que je demande ce que cette politique est devenue.

**Séance du 8 janvier.**—L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse.

M. le président du conseil, MM. les ministres de l'intérieur, de la justice, du commerce, des finances, de l'instruction publique et de la marine sont au banc des ministres. Les députés sont d'abord moins nombreux que dans la séance d'hier. Des conversations animées s'engagent sur tous les bancs. M. Guizot parle avec feu à quelques députés de la gauche.

M. Billaut a la parole pour le projet. Il dit que la discussion d'hier a été amenée sur le terrain des personnalités et qu'il veut poser la question au nom des principes.

Le ministère est, suivant lui, dans une situation très-difficile; un homme, dit-il, que la révolution a trouvé grand et qu'elle a fait plus grand encore, un homme qui a l'instinct des majorités (on rit) a déclaré que dans sa pensée le ministère était non-seulement insuffisant, mais encore impossible. (M. Dupin fait un signe de dénégation. — Longue agitation.) L'orateur développe sa pensée et voit dans ce fait un argument décisif contre le ministère. Il ne révoque pas en doute les bonnes intentions et le patriotisme des hommes qui le composent, mais cela ne suffit pas et la situation des choses est trop grave pour que le pays puisse se contenter de bonnes intentions. Le sentiment général de la chambre est l'insuffisance du ministère. Il laisse affaiblir le pouvoir et dans ce moment le pouvoir a besoin d'une ferme direction.

Quand le ministère vint au pouvoir, il avait le sentiment de sa situation; il avait compris que la conciliation était le seul système possible, mais il n'a pas suivi la marche qu'il avait adoptée. Il n'a pas su tirer parti de la position que les circonstances lui faisaient. Il a manqué de prévoyance et de volonté. Cette hésitation et cette faiblesse se sont manifestées dans la discussion de plusieurs lois importantes dans laquelle le ministère aurait dû prendre plus d'ascendant. L'orateur s'élève contre les sollicitations, la sollicitation est la plaie des gouvernements représentatifs. Les sollicitateurs corrompent les électeurs, les ministres et le pays tout entier. Il faudrait un gouvernement fort pour résister à ses tendances corruptrices. (très bien, à l'extrême gauche.) Il aborde ensuite la politique étrangère; il blâme la conduite du ministère à l'égard de Cracovie, de l'Espagne et de la Belgique. Il insiste en terminant sur ce point que l'adresse doit être le signal d'un changement de politique.

M. le ministre des travaux publics et du commerce demande la parole. La séance est suspendue. M. Dupin quitte le fauteuil un instant. Des conversations s'établissent sur tous les bancs. M. le ministre de l'intérieur est entouré d'un grand nombre de députés, dans le couloir de droite. MM. Duvergier de Hauranne, Berryer et Havin entretiennent une conversation animée. M. Berryer est abordé par M. Thiers; ils sortent ensemble.

M. le ministre des travaux publics monte à la tribune. Le silence s'établit.

M. le ministre des travaux publics. J'ai suivi avec une religieuse attention les débats de la séance d'hier; j'ai écouté avec soin le discours qui vient d'être prononcé et je me suis de plus en plus convaincu qu'il faut écarter les personnes, mais les personnes couvrent les choses. La coalition ne veut pas seulement changer les personnes, il y a au fond de sa

pensée un changement de système, et cependant tous n'ont pas le même but.

On a parlé d'Ancone et de la Belgique; si on suivait la politique de l'adresse il faudrait abandonner le système de paix honorable et digne. Mais pour arriver à ce changement, il fallait changer les personnes, renverser l'obstacle, le cabinet. Alors on a choisi un terrain pour le combattre, car on ne pouvait mettre d'accord M. Thiers et M. Guizot sur plusieurs questions telles que l'Espagne. On a reproché au ministère de ne pas être parlementaire. C'est un terrain où tout le monde était d'accord. (On rit, assentiment.) Ce reproche n'est pas neuf, on l'a adressé à tous les ministères depuis celui de M. Lafitte jusqu'au 15 avril.

On a dirigé contre nous des reproches d'une nature plus grave, parce que des hommes, pris pour la plupart dans cette enceinte, ont été revêtus de fonctions qu'ils étaient dignes de remplir, on a dit que nous voulions enchaîner les convictions. Eh, messieurs, ce reproche n'est pas neuf, il n'est pas non plus un seul ministère auquel on ne l'ait dû adresser. Mais a-t-on réfléchi à ce que ce reproche avait d'outrageant pour des hommes honorables qui se sont chargés de fonctions publiques, pour des hommes à qui on n'a rien promis. (Approbation.)

Le ministère n'est pas parlementaire, dit-on; et pourquoi? M. Thiers a reproché au ministère de n'avoir pas changé la politique, d'avoir continué le système précédent; M. Guizot nous a reproché de l'avoir abandonné. (Approbation.) Tous les ministères ont légué quelques-uns de leurs membres aux ministères formés après leur dissolution. On a parlé de la formation du ministère du 15 avril, mais on aurait dû penser que les hommes se séparent parce qu'ils ne sont pas d'accord sur la politique; parce que quelques-uns y voient le mouvement des esprits et les besoins de la situation. Nous continuons l'ancienne politique, mais sans faire une politique immuable. Nous marchons, nous avançons avec sagesse et prudence. (Approbation.)

La corruption n'est pas entrée dans le choix, et ces accusations qu'on nous a adressées n'ont rien de fondé. Un autre grief qu'on nous a imputé, celui de sacrifier les prérogatives parlementaires et de plier notre volonté devant une volonté plus puissante, c'est un des griefs que nous sommes le plus jaloux de repousser. Nous défions qu'on apporte une preuve à de semblables allégations, il n'est pas un seul acte du ministère dont nous ne soyons prêts à assumer toute la responsabilité. Nous avons toute notre volonté, volonté ferme et respectueuse. S'il existait une volonté plus haute et plus puissante que la nôtre à laquelle nous ne puissions nous réunir, il serait de notre devoir de nous retirer. Voilà quels sont nos principes. Voilà quelle est et quelle serait notre conduite. (Très-bien.)

Messieurs, après ces observations, je dois parler des actes du ministère, et examiner ce qu'il a fait. Quel a été l'acte qui a signalé le commencement du 15 avril? C'est l'amnistie. On a voulu lui contester le mérite de cette mesure; il est faux que nous l'ayons subie en vaincus. Non cela n'est pas, nous savons que tous les ministères qui nous ont précédé ont désiré voir le moment où l'amnistie serait possible; mais il y a un bonheur pour le ministère qui l'a proclamée d'avoir fait suivre la clémence de la tranquillité publique. Je puis le dire, moi qui ai, dans les fonctions du ministère public, requis les rigueurs de la loi contre des hommes qui avaient manqué à cette loi et qui l'ont fait sans exciter contre moi des haines politiques; j'ai pour ma part provoqué, appuyé la pensée d'une amnistie. Oui cette amnistie fait honneur au ministère qui l'a proclamée. (Oui, très-bien.)

Le ministre rappelle le traité d'Haiti, la prise de Constantinople, l'expédition du Mexique où les intérêts français réclamaient une protection et des satisfactions qui ne lui avaient pas été données par les ministères précédents, et qui lui ont été procurés par le 15 avril (très bien); il prouve que le commerce est prospère, qu'il ne souffre pas, que la situation est heureuse. On prétend, dit-il, que le ministère est sans puissance dans la chambre, mais on oublie les lois importantes qui ont été votées, et si l'on disait que ces lois ne sont pas politiques, je m'étonnerais de voir imputer les refus de ces lois aux personnes.

Il rappelle la loi des chemins de fer, rejetée il est vrai, mais qui a été combattue par des personnes qui l'approuvaient intérieurement. Il mentionne les échecs qui ont été subis aussi par des administrations précédentes, échecs que M. Thiers a éprouvés plusieurs fois pendant qu'il était ministre et qu'un moment avaient amené sa retraite. (M. Thiers.) Cela est inexact. (Longue interruption. Agitation en sens divers.)

**Séance du 9 janvier.**—A midi, les tribunes sont remplies, les députés sont déjà nombreux. Deux jours de discussion n'ont pas diminué la curiosité publique. La chambre présente aujourd'hui la même affluente de spectateurs. Les dames qui occupent les tribunes réservées, sont encore en plus grand nombre que dans les séances précédentes.

A une heure et demie, la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse.

Tous les ministres sont à leurs bancs.

M. le président. Messieurs, la commission de l'adresse s'est réunie hier pour rédiger un paragraphe relatif à la glorieuse victoire que nos armes ont remportée au Mexique. Elle s'est réunie de nouveau aujourd'hui pour exprimer les regrets que nous cause la perte douloureuse que la famille royale vient d'éprouver. J'aurai l'honneur de proposer à la chambre de nous rendre chez le roi pour lui témoigner la douleur que nous ressentons tous. (La voix de M. Dupin est très-émue.)

Un grand nombre de voix: De suite! de suite!

M. le président: La séance est suspendue.

Messieurs les députés se lèvent avec empressement et sortent de la salle, à l'exception de deux ou trois membres qui restent à leurs bancs; parmi eux on remarque M. Isambert. Messieurs le président du conseil, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances s'entretiennent un instant au milieu de la salle et sortent bientôt.

L'amendement suivant a été présenté au projet d'adresse par M. Amilhau:

Remplacer les deux premiers paragraphes par ceux-ci:

«Sire, la chambre des députés se félicite avec vous de la prospérité du pays; cette prospérité n'a pu que s'accroître au sein du repos que la France doit au gouvernement de V. M. et au concours régulier des pouvoirs de l'état.

» Sous ce gouvernement, jaloux de notre dignité, gardien fidèle de nos alliances, la France occupe toujours dans le monde et dans l'estime des peuples, le rang qui lui appartient et dont elle ne saurait déchoir.»

Il est facile de comprendre la différence importante de cette rédaction d'avec celle de la commission dont nous reproduisons le texte:

«Sire, la chambre des députés se félicite avec vous de la prospérité du pays. Cette prospérité se développera de plus en plus au sein de la paix que nous avons maintenue et dont une politique prudente et ferme peu seule nous garantir la durée.

» Sous un gouvernement jaloux de notre dignité, gardien fidèle de nos alliances, la France tiendra toujours dans le monde et dans l'estime des peuples le rang qui lui appartient et dont elle ne veut pas déchoir.»

Voici le nouveau paragraphe rédigé par la commission de l'adresse relativement aux affaires du Mexique:

«Les outrages et les spoliations que nos nationaux ont subies au Mexique réclamaient une satisfaction éclatante; votre gouvernement a dû l'exiger, et le brillant fait d'armes de St.-Jean d'Ulloa, en couvrant notre armée d'une nouvelle gloire, est un sujet d'orgueil pour la France. Elle a vu avec bonheur, Sire, un de vos fils partager les dangers et les succès de nos intrépides marins.

Ce paragraphe était ainsi rédigé dans le projet d'adresse: «Les outrages et les spoliations que nos nationaux ont subies au Mexique réclamaient une satisfaction éclatante. Votre gouvernement a dû l'exiger. La Chambre espère qu'il aura pris pour l'obtenir des mesures promptes et énergiques.»

A deux heures et demie les députés rentrent dans la salle.

A trois heures moins un quart, M. le président remonte au fauteuil: Les députés retournent à leurs places.

M. le président. Je propose de mettre à l'ordre du jour pour être discutée aussitôt après le vote de l'adresse, d'abord la proposition relative au règlement, et ensuite la loi des comptes dont le rapport est fait.

M. Vivien. Je crois que la chambre ne peut s'occuper de la proposition relative au règlement que lorsqu'elle aura décidé qu'elle le reprend. Demain je proposerai à la chambre cette reprise. (Appuyé.)

M. le président. L'ordre du jour est la discussion des paragraphes de l'adresse.

M. Garnier-Pagès demande la parole.

M. Amilhau. J'ai proposé un amendement.

M. le président. On votera sur l'amendement avant de voter sur le projet, mais cela ne doit pas empêcher la discussion de ces paragraphes.

M. Garnier-Pagès, à la tribune, déclare qu'il ne partage pas entièrement l'opinion exprimée hier par M. Odillon-Barrot; il ne pense pas que toute la gauche fasse les concessions qu'il a faites. (Agitation.) Ce qu'on a appelé la coalition n'implique pas l'abandon des principes. M. Odillon-Barrot a dit que la Chambre avait été élue aux acclamations du pays. L'orateur pense tout le contraire. Les élus du pays ne sont pas les électeurs. (Interruption.) M. Odillon-Barrot est convenu qu'il y avait eu des intrigues électorales, il est donc évident que la chambre n'a pas été élue aux acclamations.

M. Guizot succède à M. Garnier-Pagès pour défendre les deux premiers paragraphes de l'adresse d'être conçus en terme factieux.

Un vif débat s'engage entre M. Guizot et MM. Debellemme et de Jussien, membres de la commission de l'adresse, et qui contestent diverses assertions de M. Guizot.

M. Thiers intervient dans ce débat incident qui continuait encore au départ du courrier.

Aujourd'hui, MM. les ministres de la justice et de l'instruction publique ont travaillé avec le roi.

Un grand nombre de personnes se sont empressées de venir se faire inscrire chez S. M.

A 2 heures, MM. les membres de la chambre des députés et plusieurs ambassadeurs des puissances étrangères sont venus présenter au roi leurs compliments de condoléance, à l'occasion de la perte douloureuse de la princesse Marie.

S. A. R. M<sup>me</sup> la duchesse de Wurtemberg est morte, à Pise, le 2 janvier, à huit heures un quart du soir, dans les bras de son mari et de son frère.

La profonde douleur dans laquelle cette perte cruelle a plongé le roi, le roi et la famille royale, sera partagée par la France entière.

Le roi prendra le deuil pour deux mois, à partir du 9 janvier jusqu'au 8 mars.

M. le duc de Wurtemberg et le prince son fils ont quitté Pise aussitôt après la mort de la duchesse et se dirigent sur Paris.

M. le duc de Nemours était resté à Pise pour assister à la cérémonie religieuse qui devait être célébrée dans la cathédrale, pour le repos de l'âme de la princesse.

M. le comte de Rumigny, ambassadeur de S. M. à la cour de Sardaigne, devait accompagner les restes mortels de S. A. R. depuis Livourne jusqu'à Marseille.

M. de Rumigny, aide-de-camp du Roi, est parti aujourd'hui de Paris, avec M. de Lasalle, officier d'ordonnance de S. M., pour aller recevoir le corps de S. A. R. à son arrivée sur le sol français.

Les funérailles de la duchesse de Wurtemberg auront lieu à Dreux dans l'église consacrée à la sépulture des princes de la famille d'Orléans. Tous les princes de la famille royale doivent, dit-on, assister à cette triste cérémonie.

Une dépêche télégraphique annonce que M. le duc de Nemours est arrivé ce matin à Toulon.

La nouvelle de la mort de la princesse Marie était connue au château depuis trois jours. On l'avait tenue cachée pour la reine dont on redoutait la douleur. C'est en déjeuner dimanche dernier que le duc d'Orléans a reçu le fatal

message. Le chagrin s'est tellement emparé de lui qu'il lui a été impossible de cacher à la duchesse d'Orléans la teneur de la lettre du duc de Nemours qui annonçait la mort de leur sœur. La lettre a été portée de suite au roi qui a ordonné de tenir la nouvelle secrète et le soir même un article du *Moniteur Parisien* annonçait qu'on avait perdu tout espoir. Il n'y aura pas de fêtes à la cour cet hiver, on entendra seulement quelques artistes étrangers et des théâtres royaux. Le duc de Wurtemberg ne restera pas long-temps à Paris, il va, dit-on, à la cour de Copenhague où sa position personnelle et ses alliances lui permettront d'appuyer la politique de sa nouvelle famille. (Corresp.)

— Le comte Félix de Mérode, ministre d'état siégeant au conseil du roi des Belges, est arrivé hier à Paris, chargé d'une mission extraordinaire de son gouvernement. On le dit adjoint à M. Lehon, comme plénipotentiaire, et spécialement chargé d'offrir à la conférence par l'intermédiaire du gouvernement français, une transaction pécuniaire dont les bases viennent d'être arrêtées à Bruxelles. Cet arrangement concilierait les vœux des populations menacées et le maintien de la paix générale.

Le comte de Mérode a été le membre le plus influent du gouvernement provisoire de la Belgique après la révolution de septembre. Successivement chargé des ministères de la guerre et des affaires étrangères, il n'a jamais quitté le conseil du Roi Léopold. Sa lettre publique à lord Palmerston, l'été dernier, a été l'une des manifestations les plus décisives de la résistance. Un pareil choix semble indiquer que la Belgique est plus éloignée que jamais, de céder sur la question territoriale. (Messager.)

— La voiture de lord Seymour parcourait le boulevard. Un individu ayant un cigare à la bouche, s'approche du cocher et lui dit d'arrêter. Le cocher arrête ses chevaux, l'individu au cigare se précipite dans la voiture, et fouette le cocher. Voilà notre nouveau venu installé près de lord Seymour qu'il prie de lui prêter mille écus.

Comment mille écus, reprend notre gentleman. Voilà vingt francs, c'est tout ce que je puis vous donner. — Vous allez me prêter mille écus, sinon je mets le feu avec mon cigare à cette livre de poudre et nous sauterons tous les deux. — En disant ces mots l'inconnu ouvre un mouchoir qu'il s'était attaché autour des reins et qui contenait en effet une livre de poudre. A cette vue le lord hésite, et dit : venez chez moi, je vous donnerais les mille écus demandés, mais je ne les ai pas sur moi.

On comprend aisément que milord, arrivé dans son hôtel, est facilement parvenu à faire arrêter et éconduire son emprunteur de nouvelle espèce. C'était un fou.

— Les nouvelles que nous avons tout récemment reçues de Rio de la Plata nous donnent les détails suivants sur la prise de Martin Garcia par l'escadre française :

Outre les navires *l'Expédition*, *la Vigilante*, *la Bordelaise*, *l'Anna*, et quelques embarcations armées, M. Dagueuet, commandant de l'expédition, et qui montait *la Vigilante*, avait encore à sa disposition une flotte envoyée par Fructo pour prendre possession de l'île au nom de la république orientale. Lorsque les Français l'auraient enlevée aux Argentins. Ces forces réunies étaient en mesure pour une attaque, lorsque, le 9 octobre, le lieutenant-colonel Costa, commandant de l'île, demanda que l'escadre française refusât toute protection à la flotille orientale. On lui répondit que, loin de là, les Français défendraient les navires orientaux par tous les moyens en leur pouvoir.

Cette résolution était parfaitement équitable, et parce qu'Orlèbe n'a jamais cessé de se montrer hostile à la France, et parce que Fructo est l'ennemi de Rosas.

Le 10 et le 11, sommations furent faites en vain par le commandant des forces françaises, qui représentait à M. Costa l'inutilité d'une défense ruineuse, et qu'il ne pouvait que succomber, ayant fort peu de moyen à opposer aux forces supérieures de l'attaque. M. Costa voulut remplir jusqu'au bout sa mission, et le débarquement eut lieu dans la journée du 11.

Après une heure un quart d'une défense vigoureuse, la place fut enlevée. Les Argentins perdirent, tant en morts qu'en blessés, le quart de leur monde. M. Costa se rendit avec le reste.

M. Dagueuet traita ses prisonniers avec cette aménité française qui est familière à nos officiers. Il poussa même la loyauté jusqu'à écrire au général Rosas une lettre d'éloges sur la conduite du commandant de Martin-Garcia pendant l'action.

Le 12, le pavillon oriental fut abordé dans l'île, que les Français laissèrent ainsi en possession aux Orientaux.

Le 16, les prisonniers faits dans cette occasion furent conduits à Buenos-Aires par M. Lalande, commandant de la *Bordelaise*, qui voulut les accompagner lui-même.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière.)

Madrid, 2 janvier.

Le ministre des finances a été atteint d'une légère indisposition dont il est maintenant assez bien rétabli pour avoir pu présenter aujourd'hui même le budget à la chambre. Cette indisposition avait donné naissance à d'absurdes bruits de décomposition ministérielle. On disait que le général Alaix et M. Pizarro ne s'entendaient plus et que l'extrême difficulté d'assurer les fournitures de l'armée avait été la cause de cette mesintelligence : rien de semblable n'a jamais existé.

Un fait plus grave est la tendance manifestée sur plusieurs points par la force armée qui semble vouloir se rendre justice, et ne craint pas d'insulter la magistrature. Ces traits sont caractéristiques de la maladie de l'époque; la disposition de certains esprits à faire régner sur l'Espagne un gouvernement tout militaire.

Le courrier de Valence manqué depuis 2 jours : on ignore la cause de ce retard.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 10 janvier.

Le nombre total des voyageurs qui ont parcouru notre chemin de fer pendant l'année 1858 est de 2,195,516; la recette s'est élevée à 5,097,850 francs.

Pendant l'année 1857, il y avait eu : 1,584,576 voyageurs; Recettes, 1,416,982 francs.

— Le comité central de Bruxelles vient d'adresser une lettre au *Journal de Bruges* en réponse à M. Chantrell.

Le bureau qui n'a cru devoir garder quelque réserve et discrétion que pour éviter de paraître s'arroger une autorité qu'il ne pourrait tenir que d'une élection publique, vient à cette occasion de faire connaître le personnel de son agence permanente, en rapport avec les députations du Limbourg, du Luxembourg et plusieurs représentants des autres provinces. Ce comité se compose de MM. Duepétioux, P. Delhoungne, E. Moermans, De Gronckel et Lehardy de Beaulieu, ces deux derniers délégués par l'université.

Bruxelles, le 10 janvier. — (5 heures). La bourse semblait un peu mieux, plusieurs valeurs étaient demandées. Absence de nouvelles politiques.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 A. 5 p. c. 98 1/2 A. 4 p. c. 80 P. 5 p. c. 67 1/2 A. Société Générale titres en nom R. 750. certificats au porteur émission de Paris 1585 A.; Société de Mutualité 1070 1077 et P.; Hauts Fourneaux de Marcinelle et Couillet 985 (98 1/2) P.; Banque Foncière 975 (97 1/2) P.

L'actif espagnol ouvert à 16 7/8 a fléchi à 16 1/2 P., lorsque la baisse de Paris a été connue. Très-peu d'affaires.

LIÈGE, LE 11 JANVIER.

DE LA CORRUPTION GOUVERNEMENTALE.

La presse a fait entendre, depuis quelque temps, des doléances très-vives sur le système de corruption qui semble être à l'ordre du jour, dans les gouvernements constitutionnels, et sur les atteintes graves que la moralité publique pourrait en recevoir, si on ne s'empressait de combattre le mal. Une singulière polémique même s'est élevée, à ce sujet, entre quelques journaux lorrains et radicaux de Londres, et quelques organes de l'opposition républicaine et légitimiste de Paris. Les premiers ont prétendu qu'il n'y avait pas au monde un gouvernement plus corrompu que le gouvernement anglais, et les seconds, que jamais, en aucun temps et en aucun pays, la corruption administrative n'avait été poussée aussi loin qu'en France.

A part ce qu'il y a d'exagéré dans ces attaques, dictées trop souvent par la haine et l'esprit de parti, il faut bien reconnaître que la cupidité et l'ambition, ces plaies de toutes les époques, ont grandi avec une rapidité effrayante, depuis que l'industrialisme s'est emparé de toutes les têtes, et que les plus humbles croient avoir acquis le droit de gouverner et d'exploiter le pays.

Dans cette vieille et libre Angleterre, dont on nous vante encore chaque jour les institutions, le gouvernement, malgré la réforme, n'a point changé de caractère, et constitue toujours, à nos yeux, une véritable aristocratie d'argent. Chaque élection au Parlement, forme, en quelque sorte, l'objet d'un trafic honteux. Un tiers des votes au moins est toujours acheté au prix de l'or. Et ces marchés se concluent au grand jour, sans mystère, et sont devenus une chose très-naturelle! Un candidat honnête homme se présente-t-il, par hasard, aux hustings, n'ayant pour appui que des talents reconnus, une probité intacte, une sincérité de conviction à toute épreuve, il est bientôt forcé de se retirer devant les intrigues d'un adversaire ignorant, taré, mais décidé à payer, cinquante mille guinées, s'il le faut, le siège parlementaire qu'il brûle d'obtenir.

En France l'or ne joue pas un rôle aussi actif. Les sacrifices pécuniaires se bornent à des dépenses peu considérables auxquelles il faut bien se résoudre pour défrayer les électeurs campagnards rétifs ou insoucieux. Il en est de même chez nous. Mais en France, le gouvernement intervient plus directement, plus ouvertement que chez nous, dans les élections, pour assurer le choix de ses candidats. Les promesses, les menaces sont prodiguées avec une libéralité dont nous n'avons point d'idée, et qui, dans ces derniers temps surtout, ont soulevé, à juste titre, les réclamations des honnêtes gens. Et voyez cependant à quel résultat ont abouti toutes ces menées, toutes ces intrigues, dont le réseau s'étendait sur le sol entier de la France! Le ministère n'a pu acquiescer qu'une majorité flottante, faible, divisée, qui non-seulement lui échappe déjà, mais qui se tourne même contre lui, armée de tous les ressentiments que fait naître la conscience d'une lâcheté inutile. Il y a plus de liberté chez nous dans les élections; le gouvernement y participe aussi. Mais la lutte se termine presque toujours par le triomphe de l'un ou l'autre parti, placé en-dehors de l'action et de l'influence du ministère.

Au lieu de la corruption parlementaire, en France, est venue se joindre, depuis quelque temps, celle de la corruption administrative. Des exactions de toute espèce se sont multipliées avec une scandaleuse impunité, et ont porté un coup fatal à la considération du gouvernement qui les a tolérées. Le pillage du trésor de la Casaba semble avoir été le signal de toutes les dilapidations qui ont été commises plus tard en Afrique. Des tributs illégaux ont été perçus; des contributions extraordinaires, dont quelquefois le gouvernement n'avait aucune connaissance, ont été imposées à des peuplades vaincus, et le produit n'en a jamais été versé au trésor public. L'Algérie a été impitoyablement rançonnée. Tous les aventuriers ruinés se sont abattus sur cette contrée pour s'en partager les lambeaux. En France même, des dilapidations honteuses, commises par des fonctionnaires élevés, ont fait retentir l'enceinte des tribunaux. Le dernier procès intenté par l'ancien préfet de police, au *Messager des Chambres*, et dont l'issue a été si funeste à M. Gisquet, a révélé les trafics les plus illégaux, les plus immoraux, dont un fonctionnaire puisse se rendre coupable.

A l'occasion de ce procès, un journal de Bruxelles, le *Belge*, a fait remarquer que l'on pourrait citer, chez nous, plus d'un exemple de corruption semblable. C'est encore là une de ces assertions, sans preuve, dont le *Belge* est si prodigue, et qu'il jette à la face de la nation et du gouvernement, sans s'inquiéter des atteintes qu'elles portent à l'honneur de tous les deux.

Un procès en calomnie avait été intenté par le gouverne-

ment au *Lynx* qui accusait nominativement différents ministres et officiers supérieurs de concussion et de vols commis au préjudice des soldats de l'armée. Eh bien! qu'en est-il résulté? Non-seulement le *Lynx* n'a pu prouver la vérité d'une seule de ses allégations, mais encore il a été démontré, de la manière la plus péremptoire, qu'aucune dilapidation n'a pu avoir lieu. L'administration du service de santé avait été exposée également à de graves reproches. Est-on parvenu à établir un seul fait de concussion ou de vol? Non. On a reconnu qu'il y avait eu, dans quelques parties du service, de la négligence, très-condamnables sans doute, mais qu'aucun trafic honteux et illégal ne pouvait être imputé aux chefs ou aux membres de cette administration. Un seul fonctionnaire, récemment éloigné de la direction d'une branche des travaux publics, paraissait avoir abusé de la confiance du gouvernement, et, au premier soupçon de malversation, il a été destitué.

Et c'est cependant sur ces faits seuls que repose l'odieuse parallèle que le *Belge* a cherché à établir entre l'administration française et l'administration de notre pays!

Nous ignorons ce qui se passe, sous ce rapport, en Angleterre, dont les relations, avec la Belgique, ne sont pas si intimes que celles que nous entretenons avec la France, et dont les mœurs et les actes administratifs ne nous inspirent pas autant d'intérêt. Mais nous ne craignons pas d'affirmer qu'il existe peu de pays où la probité publique et privée ait subi moins d'altérations, et se soit maintenue plus pure et plus forte, que dans le nôtre, malgré les vicissitudes politiques qu'il a éprouvées, et en dépit des administrations spoliatrices, imposées par l'étranger, qui ont tour à tour pesé sur la Belgique.

Nous pouvons nous dire bien informés en rapportant le fait suivant qui s'est passé dans le sein de la commission de l'adresse à la chambre des députés. M. Thiers, lors de la discussion du paragraphe relatif aux affaires de la Belgique avait tiré de sa poche un papier sur lequel était formulé le paragraphe tel que l'entendait cet honorable député. La rédaction de M. Thiers était assez favorable à nos réclamations; elle fut bien accueillie par la commission. M. Molé déclara ne pas s'y opposer, mais il ajouta qu'il devait éclairer la commission sur le véritable état des choses en ce qui concerne les affaires de la Belgique, et les intentions formelles des puissances représentées à Londres.

Les éclaircissements de M. Molé firent impression sur la commission, M. Thiers retira son paragraphe et l'on adopta celui que M. Etienne, l'homme aux équivoques, proposa de lui substituer. (Indépendant.)

On lisait ce matin dans le *Journal des Débats* : La discussion générale est fermée, et c'est demain que commence la discussion des paragraphes.

Un amendement important est proposé sur le premier paragraphe de l'adresse, et tous les députés de la majorité sentiront, nous n'en doutons pas, la nécessité d'être de bonne heure à la chambre.

Il ne faut pas se le dissimuler : du vote de ce premier amendement dépend tout le débat qui s'agit aujourd'hui devant la chambre et devant le pays.

La discussion générale nettement posé la question. Qu'on ne se fasse donc pas illusion; qu'on n'essaye pas d'ajourner le combat. Le combat est inévitable. Que les députés qui ne veulent pas livrer le gouvernement aux mains de la coalition y songent donc bien : en votant sur ce premier paragraphe, ils voteront pour ou contre la coalition; ils voteront le maintien ou la chute du cabinet du 15 avril.

Nous apprenons que le Roi a daigné signer le contrat de mariage de M. Van de Weyer avec M<sup>lle</sup> Bates.

Nous apprenons que M<sup>lle</sup> Amélie Van Assche vient d'être nommée peintre de la reine.

Une descendante d'Amérique Vespuce a adressé à la Chambre des députés du Brésil une demande, tendant à obtenir une propriété dans ce pays et le titre de citoyenne brésilienne.

BÉNÉFICE DE M<sup>me</sup> ST-ANGE.

Mme St-Ange ne pouvait faire un meilleur choix qu'en nous donnant à son bénéfice, Anne Boleyn, œuvre de l'un des maîtres les plus renommés de l'Italie. Quel est l'habitué du spectacle qui après avoir apprécié, dans la bénéficiaire, le double talent de tragédienne et de cantatrice qu'elle déploie dans la Juive, ne voudra la voir, lundi, sous les traits de l'infortunée épouse de Henri VIII, de cette femme jeune et brillante qui, après avoir succédé à une épouse indignement et illégalement répudiée, se vit elle-même supplantée dans le cœur et sur le trône de son mari par une rivale plus heureuse, et fut cruellement punie, par la hache du bourreau, de son ambitieux amour?

Certes, si Madame St-Ange n'avait droit par elle-même à tout l'intérêt du public, si l'annonce d'une représentation à son bénéfice ne suffisait pas pour provoquer le tribut auquel des suffrages admirateurs et réitérés lui ont donné un droit si légitime, l'attrait de la nouveauté devrait stimuler les plus indifférents, surtout que le style large et vigoureux de Donizetti rentre, d'une manière extrêmement favorable, dans les moyens de la bénéficiaire.

Un enfant nommé Jean-Laurent Paquot, dont les parents sont domiciliés à Liège, quai d'Avroy, n° 475, âgé de 12 ans, étant sorti mardi dernier vers onze heures du matin, de la maison paternelle pour se rendre à l'église Ste-Véronique (où il a été vu effectivement), n'est point rentré depuis lors, et l'on ignore absolument ce qu'il est devenu.

Les personnes qui seraient à même de fournir quelques indications au sujet de cet enfant, dont le signalement détaillé suit, sont invitées de les communiquer en s'adressant, soit à Liège, à la famille intéressée, au bureau central de police à l'hôtel-de-ville ou à l'un des commissaires de police, soit dans d'autres communes, à l'un des membres de l'administration locale.

Signalement : Visage coloré et rempli, cheveux et sourcils châtains, yeux noirs, nez moyen et bouche ordinaire.

Aucun signe particulier.

Vêtu d'une blouse bleue, d'un pantalon brun, d'une casquette de d'ap brun et bottines.

Liège, le 10 janvier 1859.

Le président, J. J. TILMAN.

VILLE DE LIEGE.

Vaccinations. — Le collège des bourgmestre et échevins, Vu la circulaire de M. le gouverneur de la province de Liège en date du 27 décembre dernier, insérée au Mémorial administratif n° 427, et par laquelle les administrations communales sont invitées à faire parvenir à ce fonctionnaire pour le 25 janvier courant au plus tard, un état général des vaccinations opérées pendant l'année 1853:

Vu l'arrêté royal du 10 avril 1818 (journal officiel n° 20), Invite MM. les médecins, chirurgiens et toutes autres personnes exerçant l'art de guérir dans la commune de Liège à faire remettre le plus tôt possible et au plus tard le 20 du courant à l'hôtel-de-ville, bureau de police, le relevé des vaccinations qu'ils ont faites dans le cours de l'année 1853, en indiquant le nombre des enfants qui ont été atteints de la petite vérole, avec distinction de ceux qui sont morts par suite de la maladie, de ceux qui ont été guéris sans difformité, enfin de ceux qui ont été guéris en conservant les traces de la maladie.

A l'hôtel-de-ville, le 7 janvier 1859. Le président, J.-J. TILMAN.

ANNONCES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

GALOPIN et son épouse ont l'honneur d'informer qu'ils ont transféré leur domicile, rue Tête-de-Bœuf, n. 695. Ils appliquent des SANGUES et VENTOUSES, offrent leurs services comme GARDE-MALADE et se recommandent au public.

Au n° 408 ou 57 nouveau, rue Sœurs-Grises ou Clarisses, DEUX PEUPLIERS DE GRANDE DIMENSION, propres à scier de belles planches, à VENDRE.

La dame Anastasie NIHET, soussignée, informe le public qu'elle ne reconnaît aucune dette que son époux Henri-Joseph CHAUDIERE, aurait et pourrait contracter. Liège, ce 10 janvier 1859.

Je déclare à dater d'aujourd'hui, huit janvier 1859, ne reconnaître aucune DETTE que pourrait contracter Anne Anastasie NIHET, mon épouse. Henri-Joseph CHAUDIERE, rue Pierreuse.

L'ADMINISTRATION DES BATEAUX A VAPEUR,

Bateau à Vapeur

LA VILLE DE LIEGE, partira demain 12 courant du Quai d'Avroy pour Namur à 7 heures du matin. Les DÉPARTS se succéderont tous les jours pairs du mois courant.

A VENDRE

AVEC DE GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT, UNE MAISON,

Portant le N° 536, Avec cour et 2 écuries, située au commencement du faubourg St.-Gilles, à Liège. S'adresser à M<sup>r</sup> BIAR, notaire, place Saint-Paul, audit Liège.

LA VENTE

CHENES ET ORMES SUR PIED

à laquelle il devait être procédé, à Hasselbrouck, le Lundi, 14 janvier courant, est AJOURNÉE indéfiniment, à cause du mauvais temps. Une nouvelle publication précisera l'époque, ultérieure de cette vente.

A VENDRE

GRÉ A GRÉ, UNE PIÈCE DE TERRE,

SITUÉE EN LA COMMUNE DE ROCOUR, derrière la barrière de Sainte-Walburge, Contenant 168 ares 950 millièmes (1 bonnier 18 verges grandes 15 petites), joignant du levant à Simon Parmentier; du midi à MM. Michel Orban-Wery, Jabon et Jean Renon-Beaujeau; du couchant au bureau de bienfaisance de Liège, et du nord à M. Parmentier, propriétaire à Liège, et au sieur Parmentier, cordonnier. Indépendamment de la bonne qualité de cette pièce de terre, sa proximité de la chaussée la rendrait propre à y établir une briqueterie des plus productives. S'adresser pour tous renseignements à M<sup>r</sup> DUSART, notaire à Liège, rue Féronstrée.

M<sup>r</sup> GILLON-NOSENT, rue du pont d'Ile, n° 52, vient de recevoir une forte partie de BOUGIES DIAPHANES en CIRE et de L'ÉTOILE.

IMMEUBLES

A VENDRE

EXPROPRIATION FORCÉE.

1<sup>er</sup> LOT

Une bonne et grande MAISON, avec cour, annexes et dépendances, portant le n° 646, sise rue Porte-St.-Léonard, ville et commune de Liège, quartier du Nord, district et arrondissement du dit Liège, premier arrondissement de la province du même nom.

Cette maison et dépendances, qui contient en superficie environ cinq perches 78 aunes, tient et aboutit sur le devant à la dite rue Porte-St.-Léonard, sur le derrière à la caserne du Pont-Maghin, du côté de la ville, ou du couchant à M. François Beuret, fabricant d'armes, et du côté du levant, ou de la dite Porte-St.-Léonard, tant à M. Simon, concierge de la prison, qu'à une petite rue qui conduit aux jardins des Remparts ou du Pont-Maghin.

Elle est occupée, partie par le saisi et sa famille, ci-après quantifié, et partie par Jacques Grandjean-Laporte, commissionnaire.

2<sup>e</sup> LOT

1<sup>o</sup>. Un vaste BATIMENT, avec cour, annexes et dépendances, constituant une fonderie en fer, four, fourneau et tout ce qui se trouve attaché à cet établissement et en constitue dépendances, le tout situé en lieu dit rue Pont-Maghin, ou rue qui conduit de ce pont tant au faubourg St.-Léonard qu'à la dite porte du même nom, quartier du Nord de la dite ville de Liège, mêmes district et arrondissement que dessus.

Cette fonderie, bâtiments, cour, annexes et dépendances, qui sont occupés par la partie saisie, contiennent une superficie d'environ six perches 22 aunes, tiennent et aboutissent du devant à la dite rue qui conduit de la porte St.-Léonard au dit Pont-Maghin, du derrière aux hospices civils de Liège, du nord à Henri-Joseph Bertrand, et du côté opposé, ou du midi, à la dite commission des hospices.

2<sup>o</sup>. Un petit JARDIN, contenant environ une perche 58 aunes, situé sur le derrière de la dite fonderie, mêmes quartier, commune, district et arrondissement que dessus. On communique à ce jardin, qui est également occupé par la partie saisie, par une petite ruelle du faubourg St.-Léonard, ayant son entrée à proximité de la maison du dit M. Bertrand.

5<sup>e</sup> LOT

Une petite MAISON, annexes et dépendances, attenante aux articles précédents, mais occupée par Michel Osmael, à titre de locataire. Elle est située mêmes rue, quartier, ville, commune, district et arrondissement que les immeubles repris au lot précédent, et on y communique par la même ruelle que celle par laquelle on va au dit jardin.

La saisie de tous lesdits immeubles a été faite par procès-verbal de l'huissier Albert-Henri-Chrétien Clasen, domicilié audit Liège, en date du quatorze septembre mil-huit-cent-trente-huit, enregistré par Lavalleye le dix-huit du même mois, transcrit au bureau des hypothèques dudit Liège le vingt-deux du même mois de septembre mil-huit-cent-trente-huit, et au greffe du tribunal de première instance de la même ville, le 5 octobre mil-huit-cent-trente-huit, à la requête de M. Antoine Discry, commissionnaire, domicilié audit Liège, y patenté pour l'exercice précédent, n. 3796 art. 704, sur M. Alexandre-Ernest Dechange, père, fondeur, domicilié en ladite ville de Liège, près la porte Saint-Léonard.

Ledit huissier muni d'un pouvoir spécial à l'effet de ladite saisie, portant date du 27 août 1858, enregistré par de Harlez le même jour, folio 68, verso, case 9, aux droits de deux francs quinze centimes.

Copies dudit procès-verbal de saisie immobilière ont été laissées le quinze dudit mois de septembre, et avant l'enregistrement: 1<sup>o</sup> à M. Charles Constant, l'un des échevins de ladite ville de Liège; 2<sup>o</sup> à M. Henri Frésart, greffier de la justice de paix dudit quartier du Nord de la ville de Liège, lesquels ont chacun visé l'original en recevant leur copie respective.

La première lecture ou publication du cahier des charges, clauses et conditions pour parvenir à la vente desdits immeubles par expropriation forcée aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal civil de première instance seant à Liège, le mardi vingt novembre mil-huit-cent-trente-huit, aux dix heures du matin.

Maitre Louis AERTS, avoué près ledit tribunal, dûment patenté pour le présent exercice, domicilié audit Liège, rue Vieux Pont-des-Arches, occupe dans la présente poursuite de saisie immobilière pour ledit M. Discry, créancier saisissant.

L. AERTS, avoué.

L'adjudication préparatoire a été faite le huit janvier mil-huit-cent-trente-neuf, moyennant les prix savoir: 1<sup>o</sup> de quinze mille francs pour le premier lot; 2<sup>o</sup> de deux mille francs pour le deuxième lot; 3<sup>o</sup> de cent francs pour le troisième lot, et l'adjudication définitive est fixée et aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal de 1<sup>re</sup> instance seant à Liège le dix-neuf mars mil-huit-cent-trente-neuf aux dix heures du matin, sur les sommes sus énoncées montant de l'adjudication préparatoire de chacun desdits lots.

L. AERTS, avoué.

LIBRAIRIE

J.-A. LATOUR, A LIÈGE.

EN VENTE:

ALMANACH

Province de Liège,

OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES, Composant les Autorités Administratives, Civiles, Judiciaires et Militaires de la Province, pour l'année 1859.

Volume grand in-18 de 455 pages. — Prix broché, 1 fr. 50 c. Cartonné, 2 frs.

Cet Almanach se vend: A LIÈGE, chez J.-A. LATOUR, imprimeur de l'Administration provinciale; à AUBEL, chez H.-J. Mathias; à VERVIERS, chez V<sup>o</sup> Renard-Croisier; T. Angenot et G. Nautel; à HUY, chez H. Knops, M<sup>l</sup>e J. Godin et Ranwez-De-presseux; à WAREMME, chez C.-J. Laurent; à SPA, chez A. MARECHAL; à STAVELOT, chez H. Cornesse; à DOLHAIN-LIMBOURG, chez J.-F. Pagnoul.

BOURSES.

PARIS, LE 9 JANVIER.

Table of stock prices in Paris, including items like Trois p. c., Quatre p. c., Cinq p. c., Act. de la Banque, Obl. la vil. de Par., Emprunt belge, Société Générale, Banque de Belgiq., Mutualité, Actions réunies, Différée ancienne, Dito nouv. s. int., Dette active, Id. passive, Emp. rom., Rente de Naples, Empr. portugais, Miguéliste.

LONDRES, LE 8 JANVIER.

Table of stock prices in London, including items like 3 1/2% consolidés, BELGE 1852, Hol. Dette active, PORTUG. 5 p. c., Id. 5 p. c., Esp. Emp. 1854, Différées, Passives, RUSSIE, BRÉSIL, MEXICAINS 6 p. c.

AMSTERDAM, LE 9 JANVIER.

Table of stock prices in Amsterdam, including items like HOLL. Dette activ, Dito 2 1/2%, Différée, Billet de change, Obl. synd. d'am, S. de C. des P.-B., Russie. Hope et Co, Inscr. au gr. livre, Certificat à Amster., Pologne. L. H. 500, Prus. L. de Rd. 50, ESPAGNE. E. Ard., Dette diff. 1850, anc., passives, AUTR. Métall. 5, BRÉS. Obl. à Lond.

ANVERS, LE 10 JANVIER.

Table of stock prices in Antwerp, including items like ANVERS. Det. act., Det. diff., Empr. de 48 mill., Id. de 50 mill., HOLL. Dette activ., Rente rembours., AUTRICH. Métall., Lots de H. 100., H. 250., H. 500., Pologne. Lots H. 500., H. 500., BRÉS. Em. L. 1854., ESPAGNE. Ardoin., Dette passiv. 1854., Différée., DANEMARC. E. Not., Dito à L., Prusse. Em. à Berl., NARLES. Cert. Fal., ET. ROM. Lev. 1852., Cert. à A. 1854., CHANGES, Amsterd. C. jours., Id. 2 mois., Rotterdam. C. jours., Id. 2 mois., Paris. C. jours., Id. 2 mois., Londres. C. jours., Id. 2 mois., Francfort. C. jours., Id. 3 mois., Bruxelles et Gand.

BRUXELLES, LE 10 JANVIER.

Table of stock prices in Brussels, including items like Dette active 2 1/2%, Emp. Rothschild., Fin courant., Emp. de 50 mill., Id. de 57 mil., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de C., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux., Banque Foncière., Idem., Flenu., Hornu., Schessin., Soc. Nationale., Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Longcham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chateleineau., Verrières., Betteraves., Verrerie de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Borinage., Houyoux., Papeterie., Lits de Fer., Luxembourgeoise., Civile., Ch. de Fer de Col., Ch. de B., M. et B., Asphalt., Hull. Dette active., Losrenten inscrit., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcon., Espagne. Ardoin., Fin courant., Prime un mois., Différée de 1850., Idem de 1855., Passives., BRÉSIL. E. de Roth., Rome. E. de 1854.

VIENNE, LE 29 DÉCEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 5/8 — Actions de la Banque, 1490.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 15 JANVIER 1858.

Froment, l'hectolitre, fr. 21 74. Seigle, idem, 16 00.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Poi-d'Or, N° 682, à Liège.